# SIGSEGV

\_

# Procès-verbal de création

Le 1 février 2017, les membres fondateurs de l'association dénommée **sigsegv** se sont réunis en assemblée constitutive.

Étaient présentes les personnes suivantes :

- M Charles-Henri Bruyand;
- M Rémi Gacogne;
- M Clément Larrivé:
- M Guillaume de Lafond.

L'Assemblée Générale Constitutive désigne Charles-Henri Bruyand en qualité de président de séance et Rémi Gacogne en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'Assemblée Générale Constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association;
- présentation du projet de statuts;
- adoption des statuts;
- désignation des premiers membres du conseil;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les questions ci-après, conformément à l'ordre du jour.

#### Première résolution

L'Assemblée Générale Constitutive adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

- M Charles-Henri Bruyand, Président;
- M Rémi Gacogne, Trésorier;
- M Clément Larrivé, Vice président;
- M Guillaume de Lafond, Administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## Troisième résolution

L'Assemblée Générale Constitutive donne pouvoir à M Charles-Henri Bruyand aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Arcueil, le 1 février 2017.

Signature: